

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive

En date du dix sept décembre deux milles six.

Les personnes présentes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association.

La présidence de la séance est assurée par monsieur Mac-Carthy Samuel.

Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

1. Présentation du projet.
2. Présentation, discussion et adoption des statuts.
3. Élection des membres du conseil d'administration.
4. Détermination du montant des cotisations.

DÉLIBÉRATIONS

1. Présentation du projet :

À l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'association dite : « **FREE PAINTBALL HAUTE NORMANDIE** » avec siège à Petit-Couronne au 260 rue du Rouvre.

2. Présentation, discussion et adoption des statuts :

Le président de séance donne lecture des statuts. Après discussion et échanges de vues les statuts ci-annexés sont adoptés à l'unanimité.

3. Élection des membres du conseil d'administration :

Le président de séance sollicite des candidatures en vue de composer le conseil d'administration.

Il rappelle que conformément à l'article 11 des statuts, le Conseil d'administration est composée de 4 membres au minimum élus par l'assemblée générale.

Après rappel de ces dispositions, il est procédé à l'élection des membres. Le vote s'est exprimé comme suit :

Monsieur Mac-Carthy Samuel Président

Monsieur Lenormand Jean-Yves Trésorier

Monsieur Gantois Fabien Correspondant géographique « Seine Maritime »

Monsieur Theaud Goulven Correspondant géographique « Eure »

4. Détermination du montant des cotisations :

Après discussion et échanges de vues le montant de la cotisation annuelle est fixé à dix euros. Cette cotisation ne sera en rien indexée sur l'année civile mais possède une validité sur date anniversaire.

Fait à Petit-Couronne, le 17/12/2006

Signatures :

Le Président

Le Trésorier